

Procès-Verbal de l'Assemblée Générale de

« DES MAINS POUR TOIT » du 12/10/2017



L'Assemblée Générale ordinaire de l'association « DES MAINS POUR TOIT », sise au 77 rue de la Gaffe à Saint Gély du Fesc, s'est tenue le 12 octobre 2017 dans la salle de Fontgrande, conformément à l'ordre du jour, en présence d'une quarantaine de personnes : 24 adhérents (porteurs de 12 pouvoirs) ainsi que des donateurs non-adhérents.

- 1) Le président, Thierry Durroux, présente un **bilan détaillé de la première année et les perspectives de l'association** : cf annexe (Présentation power point du bilan d'activité)

Il insiste en particulier sur le courage et la motivation des familles accueillies pour s'insérer le plus vite possible dans la société française, sur leur grande gratitude vis-à-vis de notre association, et sur les liens d'amitié qu'elles ont tissés avec les bénévoles actifs auprès d'elles.

Il se félicite du bon travail réalisé jusqu'à présent par les membres actifs de l'association et attire l'attention sur la nécessité de renforcer les équipes. En effet nous avons potentiellement les moyens financiers d'accueillir de nouvelles familles, et cela nécessite que de nouvelles personnes s'engagent concrètement : en tant que référent de famille, ou pour gérer l'installation des appartements, ou pour accompagner la recherche d'emploi ou d'études, etc...

- 2) Le cabinet Audit Sud Conseil, qui a réalisé bénévolement le bilan, présente **les comptes** :

A fin juin les dons collectés depuis un an s'élevaient à 17 678 €.

La trésorière, Elisabeth Picon, insiste sur le fait que la quasi-totalité des dépenses est affectée aux familles : 80 % des dépenses concernent directement les logements (loyers, électricité, caution, entretien chaudière, ...), le reste concerne principalement les meubles ou l'électro-ménager manquant, certains frais liés aux études et examens. Moins de cinquante euros a été dépensé à l'occasion des événements conviviaux organisés par l'association.

Par ailleurs, à fin juin 2017 l'association disposait d'un excédent de 9 964 €, affecté au paiement des futurs loyers de la famille Nawabi (qui a emménagé le 15 juin) et aux réserves, en vue d'accueillir une prochaine famille.

- 3) Un temps d'échange à travers des **questions-réponses** est ensuite proposé :

- *Il a été précisé que l'engagement auprès de la famille Abboud était d'une durée d'un an, que se passera-t-il pour eux à l'issue de cette période ?*

Il est prévu de se désengager progressivement en fonction de leurs besoins et moyens financier, un point détaillé sera réalisé prochainement avec eux.

- *Un des objets de l'association est de créer du lien, dans quelle mesure peut-on dire que cette mission a été réalisée ?*

Le travail en petits groupes a permis de tisser des liens de fraternité entre les personnes les plus engagées dans l'association.

Les différents évènements organisés au cours de l'année ont permis de créer du lien avec les personnes accueillies, mais aussi entre les membres/ donateurs de l'association. Concernant les rencontres avec les familles, il est délicat d'organiser des évènements ouverts à tous dont ils seraient le centre ; ils ont besoin de créer progressivement de vrais liens d'amitié. Des repas et des sorties (pour découvrir la région) ont été organisés en comité restreint (avec les personnes les plus impliquées dans l'association), on peut envisager d'élargir progressivement. Une des familles accueillies, a insisté sur son attente de sorties.

- *Les familles envisagent-elles de rentrer dans leur pays, en particulier les syriens puisque la situation est désormais plus calme ?*

A priori non pour l'instant : les syriens ont été confrontés à la délation par leurs propres voisins et ont peur de retourner s'y confronter, ils souhaitent désormais vivre en France. De même pour la famille afghane qui était en danger à cause des talibans.

- *Nombre de membres adhérents et donateurs ?* 154 donateurs, dont 50 sont adhérents, plus 10 autres adhérents

- *Quel est le rôle d'un référent auprès des familles ?*

Le référent doit avoir une préoccupation permanente du suivi de la famille, de ses besoins, et assurer les démarches administratives : CAF, Pôle Emploi (en insistant pour obtenir des formations adaptées), inscription à l'Université (avec toutes les complications administratives ...), équivalence de diplôme, etc.... Il est aussi un soutien amical précieux !

Nous avons potentiellement les moyens d'accueillir de nouvelles familles, et il faut donc de nouveaux référents

A terme, les référents des familles les plus anciennes pourraient peut-être se désengager progressivement pour s'investir auprès de nouvelles familles.

- *L'association a-t-elle déjà sollicité des subventions, sachant qu'il existe différentes possibilités dans ce domaine ?*

Non, mais cette proposition est intéressante, il faudrait des volontaires pour s'en occuper.

4) Vote des résolutions

- Résolution n°1 "L'assemblée générale approuve l'exonération de la cotisation 2017/2018 pour les membres ayant réglé leur cotisation pour l'année 2016/2017"
Approuvée (contre : 1, abstention : 1, pour : 34)

N.B. : Il est convenu que cette exonération, souhaitée par le bureau dans un souci de simplification, est exceptionnelle ; certains adhérents insistent sur le fait que l'adhésion est un moyen de manifester son soutien aux missions et au travail de l'association.

- Résolution n°2 " L'assemblée générale approuve la suppression dans l'article 12 des statuts, de la phrase « L'assemblée élit tous les ans les dirigeants de l'association » qui vient en contradiction avec l'article 9 qui précise que « L'association est dirigée par un Conseil d'Administration d'au moins 7 membres élus pour deux ans par l'Assemblée Générale »
Approuvée à l'unanimité
- Résolution n°3 "L'assemblée générale approuve les comptes annuels arrêtés à la date du 30/06/2017"
Approuvée à l'unanimité